

MISSION ENAP :

LES PREMIERES PRECONISATIONS PRÉSENTÉES

Pantin, le 8 juillet 2026

Une mission a été commandée par le Garde des Sceaux aux fins de produire un rapport de préconisations concernant l'extension de nos capacités formatives et plus particulièrement des évolutions possibles de l'ENAP, afin de répondre à l'urgence de la situation.

Une chose est désormais acquise, les premières conclusions de la mission confirment enfin ce que notre organisation n'a cessé de dénoncer. L'ENAP est arrivée à saturation, les capacités bâtimentaires sont dépassées, les moyens humains insuffisants et l'outil de formation n'est plus dimensionné pour répondre aux besoins d'une administration pénitentiaire qui manque de personnels dans tous les corps et à tous les niveaux.

Les rapporteurs de cette mission préconisent plusieurs pistes tout en rejoignant l'UFAP UNSa Justice sur l'importance d'une seule ENAP avec une multiplicité de sites tout en garantissant l'unicité pédagogique et directionnelle.

- **FORMATION ESP :**

Un ancien site militaire dans l'Indre, plus précisément sur la commune de Déols limitrophe à Châteauroux disposant de stands de tir.

Ce site pourrait à terme héberger la formation initiale ESP dans sa totalité. Cela permettrait au site d'Agen d'être libéré du module ESP, qui depuis le passage de la formation à 8 mois, ne peut intégrer entièrement ce module au détriment des régions qui doivent absorber une partie de celui-ci actuellement.

Concernant l'hébergement des élèves durant ce module, il se situerait sur la commune de Saint Maur qui disposerait actuellement de 40 places d'hébergement opérationnel et une quarantaine de logements à rénover.

Pour les salles de cours, une location bâtimenaire serait réalisée.

Si cette orientation répond en partie aux difficultés actuelles, elle interroge néanmoins sur sa cohérence opérationnelle. Pour des raisons évidentes de sécurité, de logistique et d'efficacité pédagogique, l'UFAP UNSa Justice considère qu'il aurait été bien plus pertinent de regrouper l'ensemble de ces activités sur un seul et même site.

Si ce projet devait être retenu et bénéficier des financements indispensables, il devra impérativement permettre une formation initiale réalisée d'un seul bloc, comme nous le revendiquons depuis l'origine. Cette solution permettrait également à l'ENAP d'assumer pleinement la formation du module ESP, sans continuer à en déléguer une partie aux DISP, déjà exsangues, au point d'épuiser leurs capacités de formation.

- **FORMATION INITIALE ET CONTINUE CATEGORIE A+ / A :**

Un site déjà construit et en partie à rafraîchir serait préconisé sur la commune d'ECULLY dans la région lyonnaise. Ce site aurait vocation à accueillir la formation initiale et continue des catégories A+ dans leur globalité et une partie des A.



Sur ce point, l'UFAP UNSa Justice exprime son profond désaccord ! Séparer les corps selon leur catégorie hiérarchique reviendrait à instaurer une véritable "lutte des classes" dans notre système de formation.

L'une des plus grandes richesses de l'ENAP réside précisément dans sa mixité. En dehors des salles de cours, les barrières statutaires disparaissent, les futurs collègues apprennent à se connaître, créent des liens et construisent cette culture commune qui accompagnera toute leur carrière. Demain, ils travailleront ensemble, les former séparément, c'est prendre le risque d'affaiblir cette identité pénitentiaire que l'ENAP a toujours su construire.

- **CENTRE DE FORMATION ERIIS :**

La mission souhaite également préconiser la création d'un centre national de formation à destination des ERIIS qui pourrait être envisagé sur le site de Clairvaux. Ce centre de formation aurait vocation à réaliser la FAE et plus largement toutes sortes de formations spécialisées pour nos unités. De plus, il pourrait permettre à nos Camarades ERIIS de basculer, après un long parcours ERIIS, vers le domaine de la formation.

Nous accueillons cette préconisation avec enthousiasme, puisque nous portons depuis longtemps la création d'un tel centre. Nous avons par ailleurs émis quelques réserves sur l'attractivité pour les différents personnels qui y seraient en poste, dans une zone peu desservie.

- **CENTRE DE FORMATION CONTINUE DANS CHAQUE DISP :**

La mission préconise également la construction dans chaque DISP d'un centre de formation afin d'absorber les nombreuses commandes formatives.

L'UFAP UNSa Justice accueille très favorablement la création d'un Centre de Formation Continue dans chaque Direction Interrégionale, sur le modèle du CETOP de la DISP de Paris. Depuis longtemps, nous revendiquons une offre de formation continue ambitieuse, de proximité et capable d'accompagner l'évolution permanente de nos métiers. Nous rappelons nos exigences de ne pas voir l'OUTRE MER oubliée une fois de plus.

Mais au-delà des bâtiments et des organisations, la mission passe malheureusement à côté d'un sujet tout aussi fondamental.

À quoi serviront de nouvelles infrastructures si personne ne souhaite venir y enseigner ? À quoi serviront de nouveaux centres de formation si la filière formative demeure aussi peu attractive ? Le véritable défi est là ! Sans une politique ambitieuse de fidélisation, de valorisation et de reconnaissance de la filière, sans des effectifs supplémentaires, sans des moyens financiers à la hauteur des ambitions affichées, aucun de ces projets ne produira les résultats attendus.

Construire des murs ne suffit pas à former des personnels. Ce sont les femmes et les hommes qui transmettent leur savoir et qui font la qualité de notre École.

L'UFAP UNSa Justice sera force de proposition dans les semaines à venir, mais restera intransigente sur un principe : il est temps que l'État investisse enfin dans la formation des personnels pénitentiaires.

Sans moyens humains, sans attractivité et sans financements pérennes, tous ces projets ne resteront que de beaux plans sur le papier. Les personnels n'attendent plus des maquettes... ils attendent des actes !

A ce stade, il ne s'agit évidemment que de préconisations !

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

